



AUX PARENTS D'ELEVES DES ECOLES
MATERNELLES ET ELEMENTAIRES



Saint-Herblain, le 11 mai 2020
DGS/DDASVS/DE/385671
Direction de l'Education

Tél : 02 28 25 26 39
Courriel : education@saint-herblain.fr

Objet : Accueil des enfants dans les écoles

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement présentée par le Premier Ministre le 28 avril dernier, une reprise de l'accueil des enfants au sein des écoles a été décidée. L'inspection académique de Loire-Atlantique et la Ville de Saint-Herblain, ont élaboré un plan de reprise d'activité des écoles publiques herblinoises à compter de jeudi 14 mai, dans le respect des responsabilités de chacun.

La sécurité sanitaire est une priorité impérieuse partagée par tous. En tant que Maire de Saint-Herblain, j'y veille tout particulièrement. Ainsi, le protocole sanitaire établi par la Ministère de l'Education nationale sera respecté dans chacune des 23 écoles de la Ville.

La reprise de l'école pour les enfants est basée sur le volontariat des familles. En tant que parents, vous jouez un rôle essentiel dans la préparation psychologique et matérielle de votre enfant au retour à l'école.

Il vous faut au préalable, et même si cela sera repris à l'école, expliquer les gestes barrière, les aspects matériels et la distanciation physique qu'ils vivront :

- leur fournir des mouchoirs en papier jetables et une bouteille ou gourde d'eau.
- leur dire que vous prendrez leur température chaque matin d'école avant de les emmener.

Pour les parents qui en ont un besoin impérieux, les modalités d'accueil pour vos enfants sont les suivantes :

Restauration scolaire

- Accueil des enfants avec pique-nique + gourde fournis par les parents jeudi 14 et vendredi 15 mai (sans facturation ville).
- Restauration ouverte à partir du 18 mai avec un menu unique (facturation au tarif accueil avec repas).
- Les horaires des écoles, entrées et sorties, pourront varier d'une école à l'autre.

Accueil périscolaire

- Pas d'accueil périscolaire le matin.
- L'accueil périscolaire du soir de la sortie de la classe (qui peut être dans certaines écoles dès 15h30) à 17h (1ère sortie des enfants), 17h30 (2ème sortie), et 18h (dernière sortie). Il n'y aura pas de sortie à la demande Facturation à la ½ heure.
- Pas d'accompagnement aux leçons.
- Pas d'ALSH le mercredi

Accueil des enfants des professionnels prioritaires (personnels soignants et enfants des professions référencées par la Préfecture)

- Les matins, midis et soirs et ALSH les mercredis, comme depuis le début du confinement
- L'accueil périscolaire du matin est maintenu exclusivement pour ces enfants.

Règles sanitaires

Dans chaque école, la Ville de Saint-Herblain renforce les mesures d'hygiène et respecte les consignes sanitaires.

Ainsi, l'accès sera refusé à toute personne présentant des symptômes de maladie, en particulier toux, température, perte d'odorat et/ou du goût, difficultés à respirer. Les parents doivent veiller au strict respect de ces consignes sanitaires auprès de leurs enfants.

Les règles concernent aussi les équipements de protection individuelle de tous les personnels et notamment les masques dont seront équipés tous les agents.

Des recommandations très précises de nettoyage seront appliquées. Ainsi par exemple, les espaces utilisés, les surfaces, les points de contacts ou les objets fréquemment touchés seront nettoyés plusieurs fois par jour.

Enfin, chaque école déterminera en fonction de ses locaux et sous la forme d'un schéma de fonctionnement, les horaires d'accueil, les espaces et sens de circulation réservés à chacun et les consignes de distanciation physique. Ce schéma de fonctionnement sera porté à la connaissance des parents, pour l'école de leur enfant.

La Ville de Saint-Herblain est pleinement mobilisée afin de permettre aux familles d'accompagner au mieux les enfants et le personnel des écoles dans cette période complexe. Si vous avez des questions, des inquiétudes, des interrogations, la direction de l'Education de la Ville de de Saint-Herblain est à votre écoute au 02.28.25.26.39 et vous orientera vers le bon interlocuteur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,
Vice-Président de Nantes Métropole

Bertrand AFFILÉ